

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DÉMATÉRIALISÉE
DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
MARDI 14 DÉCEMBRE 2021**

*AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE*

Rapporteuse : Nathalie CASALÉ

Avis adopté le 14 décembre 2021
Suffrages exprimés 155, Pour 153, Contre -, Abstentions 2, Ne prend pas part au vote -

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Avis du CESER Occitanie sur le budget 2022 du Conseil régional a été voté le 14 décembre 2021 à la veille de l'adoption de l'assemblée plénière du Conseil régional

Le budget 2022 du Conseil régional d'Occitanie s'inscrit dans un contexte financier contraint par les conséquences de la crise sanitaire. La bonne santé financière de la collectivité, avant la crise sanitaire, a permis à celle-ci, dans un premier temps, de mobiliser des fonds de soutien, sans trop dégrader ses indicateurs budgétaires. Mais les conséquences financières de cet effort budgétaire ont fini, en 2021, par éroder ses réserves.

La Région Occitanie paie ainsi, en différé, sa mobilisation exceptionnelle 2020-2021 en faveur de la protection des populations contre la pandémie, du soutien de la trésorerie des entreprises, des acteurs socio-professionnels et des associations de la région et de relance de l'activité et de l'emploi par la commande publique. Mais ses plans d'urgence et de relance ont participé, avec ceux de l'État et de l'Union européenne, à sauver l'économie locale et à favoriser sa reprise après la fin du confinement.

Le budget 2022 est le premier de la nouvelle mandature. Toutefois, son érosion budgétaire conduit avant tout la collectivité à vouloir réduire ses dépenses de fonctionnement et à contenir sa dette plutôt qu'à développer des actions nouvelles. Le premier objectif affiché par ce budget concerne « deux exigences » budgétaires : « la maîtrise des dépenses de fonctionnement » et « la poursuite d'un haut niveau d'investissement, en hausse de 1,8 % en 2022 ». L'augmentation des investissements régionaux laisse présager une pression accrue sur les dépenses de fonctionnement, pour parvenir à dégager une épargne brute.

Le CESER est inquiet sur les coupes sombres qui pourraient s'en suivre pour les dépenses de fonctionnement et d'entretien des équipements et des bâtiments régionaux, en matière d'éducation, de transports, de formation professionnelle ou d'interventions en faveur des réseaux associatifs qui accompagnent la mise en œuvre des actions territoriales au plus près des territoires et des populations.

Le CESER salue l'innovation remarquable que constitue la présentation d'un « budget vert », destiné à évaluer les conséquences de ses actions territoriales sur la production de gaz à effet de serre. Un exemple à suivre !

Le CESER préconise à la Région d'étendre cette démarche évaluative à d'autres sujets d'intérêt sociétal, tels que la réalisation d'un budget sensible au genre, propre à identifier l'impact des financements régionaux sur le maintien, la résorption ou l'aggravation des préjugés de genre ou des discriminations rencontrées par les femmes dans la société ; par exemple concernant ses aides au secteur du sport ou à l'installation des agricultrices et des agriculteurs. Il invite également la Région à évaluer l'impact territorial de ses aides à la transition énergétique au parc locatif privé et aux logements sociaux, au regard des besoins territoriaux. Il préconise aussi à la Région de prévoir, dans le cadre de ses orientations budgétaires et de son budget primitif, une section consacrée à l'évaluation de ses politiques territoriales, assortie d'une prévision financière pluriannuelle.

Le CESER souhaite enfin exprimer sa préoccupation face aux taux de pauvreté et de chômage d'Occitanie, parmi les plus élevés de métropole. Au 3ème trimestre 2021, l'Occitanie est passée en première place des régions de métropole pour le taux de chômage. Le CESER salue les dispositifs adoptés par la Région pour soutenir les familles et préconise un axe renforcé de formation professionnelle des jeunes et des chômeurs.